

SEANCE DU 17 JANVIER 2022
COMPTE RENDU SOMMAIRE - REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres présents : Hélène BROUSSE - DAMIANS Norbert - LAZZARO Olivier – LAFON Patrick — BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – APAYDIN Kadir - FOURNET Alain - - NICOU Olivier -

Membres excusés ayant donné pouvoir :- LAGADEC Christelle qui donne pouvoir à FOURNET Alain - FLAMANT Sébastien qui donne pouvoir à DELOFFRE Dominique

Membres absents : PERRET Cécile - RAÏ Emilie

Rénovation énergétique de l'école – Attribution des marchés de travaux – Délibération N°1/2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement des marchés de travaux pour la rénovation énergétique de l'école en décembre 2021.

La consultation a été lancée en 8 lots distincts avec un montant estimatif:

N°01 : DEMOLITIONS – GROS OEUVRE – TERRASSEMENTS – VRD = 20 000.00€ HT

N°02: ETANCHEITE = 24 500.00€ HT

N°03: ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR – RAVALEMENT DE FACADES – ZINGUERIE = 88 500.00€HT

N°04: MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE = 99 000.00€HT

N°05: MENUISERIES INTERIEURES BOIS = 7 000.00€HT

N°06: PLATRERIE – PEINTURE – PLAFONDS SUSPENDUS = 59 000.00€HT

N°07: ELECTRICITE COURANTS FAIBLES = 23 000.00€HT

N°08: CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE = 21 500.00€HT

Cet appel d'offres a fait l'objet d'une publication dématérialisée sur site www.marchespublicsain.fr le 1er décembre 2021 et dans le journal d'annonces légales « le Progrès » le 4 décembre 2021, avec une remise des offres pour le 22 décembre 2021 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 janvier 2022 pour l'analyse des offres selon les critères suivants :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

La commission 'appel d'offres propose d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

N°1 : DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – TERRASSEMENTS - VRD : Entreprise MENAND pour un montant total de 21 997.00€ HT.

N°2 : ETANCHEITE : Entreprise GARCON ETANCHEITE pour un montant de 25 800.00€ HT

N°3 : ISOLATION THERMIQUE PAR EXTERIEUR – RAVALEMENT DE FACADES - ZINGUERIE : Entreprise DRL FACADE pour un montant de 90 000.00 € HT.

N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - METALLERIE : Entreprise ACCORD ALU pour un montant de 123 000.00€ HT.

N°5 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS : Entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 7 474.19€ HT.

N°6 : PLATRERIE – PEINTURE – PLAFONDS SUSPENDUS : Entreprise PETETIN pour un montant total de 61 841.90€ HT.

N°7 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES : Entreprise CASELLA ELECTRICITE pour un montant total de 23 336.00€ HT.

N°8 : CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE : Entreprise SERVIGNAT pour un montant total de 30 977.70€ HT.

Le Conseil Municipal valide les choix d'attribution proposés par la commission d'appel d'offre et autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes pour chacun de ces lots.

Mise à jour de la convention de mise a disposition du service instructeur des droits du sol de la communauté de communes de la plaine de l'Ain – Délibération 2/2022

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme au nom de la Commune est jusqu'à ce jour assurée par le service ADS de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Suite aux évolutions du Code de l'urbanisme depuis Juin 2014 et aux évolutions du logiciel d'instruction (R'ADS devenant Next'ADS) ainsi que la mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (SVE urbanisme), il est nécessaire de mettre à jour la présente convention.



Mairie d'Ambutrix

La convention initiale a été autorisée par délibération du Conseil municipal de la Commune en date du 28/08/2014. Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a approuvé la nouvelle convention de mise à disposition du service ADS en date du 25/11/2021.

La présente convention sera en vigueur à compter de sa signature par Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la CCPA.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la nouvelle convention et la soumet pour approbation au Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention de mise à disposition du service instructeur de la CCPA au profit de la Commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du STEASA pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales – renouvellement du réseau d'eau potable – Délibération N°3/2022

Délibération ajournée

Télétransmission des actes de la commune – mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats – Délibération 4/2022

Depuis 3 ans la commune soumet les actes au service de contrôle de légalité de la Préfecture de l'Ain en ayant recours à une plateforme de dématérialisation, gérée par DOCAPOST.

Suite à la présentation de ce service, Le conseil municipal donne son accord pour que le Maire signe conventions, avenants, certificats et contrats qui permettent le maintien de cette dématérialisation

Télétransmission des actes de la commune – mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires – Délibération 5/2022

La commune est également engagée dans la dématérialisation des documents budgétaires à destination du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Ain.

Suite à la présentation de ce service, Le conseil municipal donne son accord pour que le Maire signe conventions, avenants, certificats et contrats qui permettent le maintien de cette dématérialisation

Questions diverses :

Urbanisme – retour sur la réunion du 08/12/2021

A la demande des municipalités, Monsieur le Sous-Préfet a convoqué une réunion relative à l'Etude d'aléas inondations du Buizin. La DDT a été conviée, ainsi que les cabinets qui ont réalisé ces études.

Pour Ambutrix, le Maire a mis en avant que ces aléas bloquent le développement foncier de la commune. À ce stade, la situation reste figée. M le Sous-Préfet et la DDT apporteront leur aide pour faire évoluer le

PLU communal en intégrant ces aléas, tout en prenant en compte les contraintes des lois sur l'urbanisme, ainsi que celle du règlement du SCOT Bucopa, pour reconsidérer les zones à développer.

La prochaine étape est le porté à connaissance actant les études et cartes des aléas proposées par la DDT.

Finances – Budget 2022

Les commissions sont appelées à travailler sur leur demande en apportant leur devis pour l'année 2022.

La commission finances se réunira prochainement pour travailler sur le budget 2022.

Travaux :

Le transformateur de l'entrée du village est régulièrement tagué. Le conseil a validé de le faire repeindre, avec un décor à définir. Un devis de 1650.00€ a été proposé et une maquette sera prochainement validée.

A ce titre, une subvention de 250.00€ a été attribuée par ENEDIS pour cet embellissement.



Mairie d'Ambutrix

Communication :

Retour sur la réunion publique du 15/01/2022 : 27 butriens étaient présents et ce fut l'occasion d'apporter de plus amples informations sur les travaux effectués en 2021, les travaux 2022, ainsi que de partager la situation qui découle de l'étude d'aléas du Buizin.

D'autres points ont été soulevés par les participants, notamment sur la sécurité routière au Gaillot ainsi qu'au cœur du village

Le conseil municipal remercie les participants pour les échanges positifs.

Fin du conseil municipal à 22h10